



Lausanne, le 22 août 2018

Communiqué de presse

Mousson catastrophique en Inde : l'EPER augmente son aide d'urgence à CHF 500'000

Dans le sud de l'Inde, de fortes pluies de mousson perdurent depuis des semaines, conduisant à de graves inondations. Plusieurs centaines de personnes se sont noyées. Des milliers ont dû abandonner leur foyer par crainte de subir le même sort et se sont réfugiées sur les hauteurs. L'EPER est la première œuvre caritative suisse à être déjà active sur les lieux. En collaboration avec ses partenaires locaux, elle fournit depuis plusieurs jours une aide d'urgence dans quatre villages particulièrement touchés de l'Etat du Karnataka. Etant donné l'ampleur dramatique des inondations, l'EPER étend son aide d'urgence à CHF 500'000 pour soutenir les victimes de la catastrophe.

La mousson de cette saison est la plus violente jamais enregistrée en un siècle, d'après les autorités indiennes. Des régions entières ont été inondées dans les Etats du Karnataka et du Kerala. Plusieurs centaines de personnes se sont noyées dans les flux torrentiels. Des milliers de maisons et d'abris ont été gravement endommagés, voire détruits, sous les effets de l'eau, des vents violents et des glissements de terrain. Sont également touchées les principales infrastructures publiques, comme les routes et les liaisons de communication, ainsi que les zones agricoles.

Dans un premier temps, l'Entraide protestante suisse (EPER) a lancé il y a quelques jours déjà une aide d'urgence en collaboration avec son organisation partenaire locale de longue date *Rural Development Organisation Trust (RDO)* : les habitants de quatre villages durement touchés de l'Etat fédéral du Karnataka reçoivent des biens de première nécessité (vêtements et couvertures). Eu égard à l'ampleur de la catastrophe, l'EPER va augmenter ces prochains jours son aide d'urgence à CHF 500'000. La priorité est donnée à la restauration des moyens de subsistance, à la reconstruction et à la remise en état des infrastructures (barques et filets de pêcheurs, matériel agricole, édifices publics entre autres) dans l'Etat fédéral du Kerala. Sur place, le projet est mis en œuvre par l'organisation partenaire *Casa India*, avec laquelle l'EPER a déjà collaboré avec succès dans le domaine de l'aide humanitaire.

ENTRAIDE PROTESTANTE SUISSE

Secrétariat romand
Chemin de Bérée 4A
Case postale 536
1001 Lausanne

Tél. 021 613 40 70
Fax 021 617 26 26
info@eper.ch
www.eper.ch
CP 10-1390-5





Aide de l'EPER en Inde

L'EPER est présente en Inde depuis les années soixante. Elle dispose de son propre bureau de coordination et mène plusieurs projets d'aide au développement et d'aide humanitaire. Ses priorités sont l'accès à la terre pour les minorités hors-caste et indigènes, l'amélioration de la production agricole et le travail sur la résilience face aux catastrophes naturelles et au changement climatique.

Compte pour les dons : **CCP 10-1390-5**, mention « **Inondations Inde** »

Plus de renseignements : <https://dons.heks.ch/inde>

Contact : Olivier Graz, responsable du département communication, Secrétariat romand, tél. 078 661 08 97, olivier.graz@eper.ch

Fondée en 1946, l'Entraide Protestante Suisse (EPER) combat les causes de la famine, de la pauvreté et de l'injustice dans 32 pays situés sur quatre continents différents. Au niveau international, elle apporte une aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits armés et soutient les Eglises réformées d'Europe de l'Est dans leur engagement social. En Suisse, l'EPER défend les droits des personnes réfugiées et des personnes socialement défavorisées et s'engage pour leur intégration. En tant qu'organisation d'envergure nationale, l'EPER a son siège à Zurich et s'appuie sur cinq bureaux régionaux et un Secrétariat romand à Lausanne.

L'EPER est une organisation d'utilité publique certifiée Zewo. Elle est financée essentiellement par des dons et des contributions de particuliers, de fondations, d'Eglises et d'autres institutions, de même que par le produit de prestations fournies sur mandat de la Confédération, des cantons et des communes.